



Augmentation de loyer

Par **Oiseau 1963**, le **06/06/2025** à **08:49**

Bonjour

Mon bail de 6 ans est renouvelable le 1er novembre 2025

Le bailleur m a envoyé une lettre recommandée le 2 juin pour me signaler une augmentation du loyer étalée sur 6 ans à partir du 1er janvier 2026

Vu que le préavis ne respecte pas 6 mois avant le 1er novembre puis je refuser cette proposition ?

Ou faut il tenir compte du 1er janvier,et dans ce cas,il y a au moins 6 mois de préavis?

Cordialement

L7c

Par **Pierrepauljean**, le **06/06/2025** à **09:09**

bonjour

votre propriétaire utilise la procédure liée à un loyer manifestement sous évalué

avez vous vérifié les conditions de cette procédure ?

<https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-locataire/le-loyer/reevaluation-du-loyer/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1312>

concernant le délai, c'est l'article 17-2 de la loi de 89

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037670687/

le délai des 6 mois se décompte en reculant à partir de l'échéance du bail du 1er novembre donc au plus tard le 30/04/2024

Par **janus2fr**, le **06/06/2025** à **09:33**

[quote]

Vu que le préavis ne respecte pas 6 mois avant le 1er novembre puis je refuser cette proposition ?

Ou faut il tenir compte du 1er janvier,et dans ce cas,il y a au moins 6 mois de préavis?

[/quote]

Bonjour,

Effectivement, c'est bien 6 mois avant l'échéance du bail que la proposition doit être faite. Ici, le préavis n'est pas respecté et cette proposition n'est pas valable.